



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES SONT DE RETOUR DANS LES PARCS



Les **Chenilles Processionnaires du pin** (*Thaumetopoea pityocampa*) et du **chêne** (*Thaumetopoea processionea*) sont des **ravageurs spécifiques à ces familles d'arbres**. Elles se nourrissent essentiellement des feuilles et des aiguilles, sans généralement représenter un grand danger pour les arbres. En revanche, les **poils urticants** dont elles sont recouvertes provoquent des **allergies graves chez les humains et les animaux** (réactions dermatologiques, troubles respiratoires, oculaires, nécroses de la langue chez les animaux, etc.) !

En raison du réchauffement climatique, **ces chenilles sont désormais bien présentes en Île-de-France, dès le printemps**. On les observe aujourd'hui dans les parcs départementaux, notamment à la **Haute-Île**, au **Sausset**, à **Georges-Valbon** et au parc forestier de la **Poudrerie**. Elles peuvent être présentes dans d'autres parcs, mais ne pas avoir encore été observées cette année.



Attention, de début mars à juillet, les chenilles sont très actives ! Pendant cette période, il est **fortement déconseillé d'agir par traitement biologique**, car les chenilles réagissent très vivement en relâchant leurs poils urticants. Il ne faut donc **ni les toucher, ni s'approcher des nids** et c'est pourquoi les secteurs infestés ont été sécurisés.



En matière de lutte, des techniques alternatives aux pesticides sont à l'étude : brûlage des nids, et pose de nichoirs à Mésanges bleues (prédateurs naturels de ces chenilles).

Il est donc fortement déconseillé aux usagers des parcs et aux animaux domestiques de pénétrer dans les zones infestées. Pour votre santé, merci de respecter ces périmètres de sécurité !

Pour toute information, contacter l'ODBU :
odbu@seinesaintdenis.fr